



## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

### RAPPORT DE DEMARRAGE : Septembre- Décembre 2003, Janvier 2004

N° et titre du projet	:	<b>COD10 00012252 « Mécanisme de Réponse Rapide »</b>
Agence d'Exécution	:	PNUD
Organisme gouvernemental de tutelle	:	Ministère de la Coopération Internationale
Institution d'ancrage	:	Comité Technique de Planification et Coordination (CTPC) / Ministère de la Défense Nationale
Budget	:	<b>7.147.569 USD</b> <i>Avec engagement des bailleurs, à concurrence de :</i> <b>1.000.000 Euros</b> France <b>4.629.870 USD</b> MDRP <b>500.000 USD</b> Japon <b>350.000 USD</b> PNUD
Zones d'intervention	:	Ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo
Date estimée de démarrage	:	Septembre 2003
Date Effective de démarrage	:	Septembre 2003
Date estimée de fin de projet	:	Août 2005
Personnes à contacter	:	<b>Gustavo Gonzalez</b> , Conseiller Principal, Unité Post conflit – PNUD RDC e-mail : <a href="mailto:gustavo.gonzalez@ndp.org">gustavo.gonzalez@ndp.org</a>  <b>Judith Suminwa Tuluka</b> , Conseiller au Programme, Unité Post conflit – PNUD RDC e-mail : <a href="mailto:judith.suminwa@undp.org">judith.suminwa@undp.org</a>  <b>Claudio Tarchi</b> , Conseiller Technique Principal du projet PNUD « MRR » e-mail : <a href="mailto:claudio.tarchi@undp.org">claudio.tarchi@undp.org</a>

## 1. CONTEXTE

### 1.1 Les étapes fondamentales qui ont précédé la Phase Intérimaire et mené à la conception du MRR.

- 1.1.1 A la demande du Président de la République, et avec l'accord du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en RDC et des représentants des pays membres du Conseil de Sécurité, ainsi que de la Belgique et de l'Afrique du Sud, le PNUD a été appelé en octobre 2002 à être coordinateur et animateur du processus DDR des Forces Congolaises.
- 1.1.2 Le rôle du PNUD a été approuvé par les partenaires du Programme Multi-Pays de Démobilisation et Réintégration (PMDR/MDRP) lors de sa mission de suivi de la RDC de février 2003, ce qui constitue un point de départ positif pour le DDR national.
- 1.1.3 Dans ce contexte, le Gouvernement de la RDC, les partenaires du PMDR/MDRP et d'autres bailleurs de fonds, se sont mis d'accord sur la nécessité de mettre en place une Stratégie Intérimaire afin d'accomplir deux objectifs dans le court-terme : (a) définir un cadre opérationnel capable d'assurer une majeure cohérence et complémentarité des activités DDR en cours et d'autres urgences qui puissent se manifester dans le court-terme (telle que les démobilisations spontanées des milices armées), et (b) créer les conditions techniques, institutionnelles et financières pour la mise en place d'un programme national DDR<sup>1</sup>.
- 1.1.4 Après des consultations réalisées par le PNUD auprès du Gouvernement, le RCD, MLC, et partenaires du DDR, le document de *Stratégie Intérimaire* a été adopté dans le cadre de la Réunion de Coordination Multi-bailleurs organisée à Kinshasa le 24 avril 2003, et ratifié avec modifications par les partenaires du PMDR/MDRP lors de la réunion de son Comité Consultatif réalisée à Paris du 28 au 30 avril 2003.
- 1.1.5 La démarche adoptée a mené à l'établissement des mécanismes de concertation technique appropriés, concrétisés par la mise en place d'un dispositif financier spécifique capable d'adresser les urgences et contingences du DDR., le présent projet «Mécanisme de Réponse Rapide» qui cherche à répondre à ce besoin, et s'inscrit dans le processus de préparation et exécution du programme national DDR.

### 1.2 Evolution du panorama politique congolais pendant la phase intérimaire

- 1.2.1 Au cours de 2003, dans le cadre de la transition post-conflit en République Démocratique du Congo, une série d'étapes politiques fondamentales pour le processus du DDR et aussi pour la mise en œuvre du MRR, ont été franchies. Il s'agit, notamment de : (a) la promulgation de la *Constitution de Transition* par le Président de la République en mai 2003; (b) la mise en place du Gouvernement de Transition au début de juillet 2003; (c) l'ouverture des sessions du Parlement en juillet 2003; (d) la nomination de membres de l'Etat-major des Forces Armées en septembre 2003. Cette évolution du contexte politique a permis de démarrer les activités prévues pendant la phase intérimaire et la mise en œuvre effective du projet MRR.
- 1.2.2 Dans le domaine de la réforme du secteur de sécurité, le plan d'intégration et de restructuration de l'armée, ainsi que la mise en place d'un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex combattants constituent encore des points-clé de l'agenda de pacification du Gouvernement de Transition. La nomination de deux Vice-Ministres en charge respectivement de la Démobilisation et Anciens Combattants et de l'Intégration de l'armée au sein du Ministère de la défense Nationale, Démobilisation et Anciens combattants ont constitué un pas important dans l'articulation de deux dimensions (démobilisation et intégration dans l'armée) d'un même processus. D'autres ministères tels que ceux en charge des Affaires Sociales, de la Solidarité et Affaires Humanitaires, de l'Information et Presse, des Droits Humains, des Finances, des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et celui de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité ont été appelés à jouer un rôle décisif dans ce processus (cfr Décret n° 03/025 à 03/029 du 16 septembre 2003).

---

<sup>1</sup> *Stratégie Intérimaire en vue de la formulation d'un Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (PN-DDR)*, PNUD, Avril 2003.

- 1.2.3 Durant la période intérimaire, la coordination d'une stratégie intérimaire a été confiée au *Groupe Technique DDR*, sous la coordination du PNUD et avec la participation du MDRP, de la MONUC et de l'UNICEF. En outre, quatre groupes thématiques sur le désarmement/démobilisation, le DDR des enfants associés aux Forces et Groupes armés, la réinsertion et l'information/sensibilisation ont été créés avec la participation des agences de Nations Unies, des coopérations techniques bilatérales (USAID, Belgique, ...), entre autres, en attendant l'installation d'un programme national DDR et l'établissement d'une institution nationale pour la gestion dudit programme. Par la suite, le Gouvernement de Transition a, par l'arrêté ministériel n° 027 du 18 octobre 2003, créé et mis en place le CTPC/DDR avec pour missions de: (a) finaliser le cadre opérationnel pour le désarmement, la démobilisation et réinsertion des milices et d'autres groupes armés au cours de la phase intérimaire (Pré-PNDR), (b) assurer la coordination et le suivi technique des opérations d'urgence DDR pendant la phase intérimaire, (c) formuler des scénarii opérationnels dans le domaine du désarmement et de la démobilisation des combattants en vue de la préparation du PNDR, (d) procéder à l'élaboration des textes et directives pouvant contribuer à la définition du cadre juridique, institutionnel et opérationnel du futur PN-DDR, (e) animer et coordonner le processus d'élaboration du Document du Programme du PN-DDR à être validé par le Gouvernement de la RDC, (f) Servir de cadre de coordination aux diverses initiatives de coopération en appui au futur programme national. Le CTPC a ainsi joui du plein appui du PNUD à travers le MRR afin de réaliser ses activités.
- 1.2.4 Le 17 décembre 2003, le Président Kabila a adopté trois décrets créant les structures institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre du processus de DDR. Ces décrets mettent en place : (a) le Comité Interministériel chargé de coordonner la planification du Programme National de DDR (PNDDR) et les questions politiques y relatives, (b) la Commission nationale de DDR (CONADER) responsable de la coordination et de l'exécution des composantes de désarmement, de démobilisation et de réintégration du programme national et (c) le Comité de gestion des fonds de désarmement, démobilisation et réintégration (CGFDR), chargé de contrôler les aspects financiers du programme national de DDR. En attendant la nomination du coordonnateur national de la CONADER, le CTPC continue à remplir ses fonctions de planification du PNDDR, de coordination et de mise en oeuvre des activités DDR urgentes. Une première réunion du Comité Interministeriel a eu lieu le 29 janvier 2004 un a traité la question de termes de référence du Coordonnateur national de la CONADER.
- 1.2.5 Le 26 janvier 2004, un quatrième décret a été adopté établissant la Commission de Contrôle des Effectifs Militaires (sous la surveillance du Ministère de la Défense Nationale, de l'Intégration et de la Démobilisation et Anciens Combattants), avec un mandat d'un mois pour conduire un recensement du personnel militaire actif dans les forces armées de la RDC nouvellement intégrées. A cet effet, un comité conjoint a été mis en place en vue de discuter des questions liées à l'intégration de l'Armée Nationale et au DDR, afin de les insérer dans un tronc commun d'activités.

## **2. PROGRES VERS LES RESULTATS ATTENDUS**

### **2.1 L'installation du projet MRR**

Les activités du projet ont effectivement démarré en septembre 2003 avec un budget de 1.060.000 USD pour l'année 2003 (contribution française – 217.759 \$; financement PNUD – 350.0000 \$; pré-financement PNUD en attendant la contribution du MDRP – 492.241 \$). Grâce aux financements reçus en 2003, le projet a pu finaliser l'approvisionnement de tout le système d'équipement et de communication requis pour son installation. Le Conseiller Technique Principal, CTP en sigle, chargé de la gestion quotidienne du projet a pris fonction début novembre 2003. Le recrutement du personnel national est en cours de finalisation. De septembre à décembre 2003, le MRR a bénéficié de l'appui d'un consultant, expert en DDR.

## 2.2 La Mise en place et l'opérationnalisation du dispositif pour le financement des activités préparatoires du PN-DDR

Cette activité, qui a été menée en coordination avec l'Unité Post Conflit et le CTPC, a permis l'appui au fonctionnement du CTPC (matériel et fonctionnement<sup>2</sup>), dans l'objectif du parfait accomplissement de ses missions, à savoir :

- des missions de concertation et consultation avec les intervenants du DDR (autorités locales, contacts avec les représentants du groupe cible, représentants des communautés de réinstallation, entre autres)
- d'autres missions d'évaluation sur le terrain destinées à collecter des données clés pour le DDR<sup>3</sup>
- l'appui à la définition du PNDDR : 1/ par la réalisation des ateliers, forum et voyages d'étude en vue de la préparation du PNDDR (à l'instar de l'atelier de préparation du document stratégique du programme national de DDR réalisé en novembre 2003), 2/ par la réalisation d'enquêtes socio-économique auprès du groupe cible et par la mise en place des outils de gestion au profit du futur programme national.

Au courant de cette période, le MRR a travaillé à l'identification des partenaires potentiels pour l'exécution des activités préparatoires (ONGs, consultants, secteur privé, etc). A cet effet, en janvier 2004 le processus de recrutement pour doter le CTPC de deux experts, respectivement, en communication et en DDR a été lancé de même que pour la sélection de 5 consultants pour la réalisation des diverses études (formulation du cadre juridique du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants en RDC, analyse de la capacité institutionnelle et opérationnelle des partenaires de la réinsertion socio-économique en appui au PN-DDR en RDC, détermination du cadre de besoins du démobilisé dans la phase de transition).

## 2.3 La Mise en place et l'opérationnalisation du dispositif pour la gestion des urgences et contingences découlant du processus DDR

Les tâches suivantes ont été accomplies :

- ✓ Elaboration des outils du MRR pour la gestion des urgences et contingences : formulaires de présentation des projets, memorandum d'accord, identification des critères d'éligibilité des projets, termes de référence pour les partenaires selon le cadre d'activité ont été élaborés.
- ✓ Identification et classification des prestataires de services par zone éventuelle d'intervention : un premier éventail de prestataires de services a été identifié dans chaque province présentant des probables contingences du type DDR. Ainsi en Ituri, un certain nombre d'ONG internationales ont été identifiées pour les activités spécifiques aux sites de transit et celles relatives aux activités d'information et de réinsertion communautaire telles que prévues dans le Plan de Désarmement et Réinsertion Communautaire (DRC).
- ✓ Formulation de critères standards d'intervention : les modalités d'intervention sont identifiées à travers les documents cadre pour la gestion des contingences. Les coûts de référence et le « best practices » pour les prestations de service sont partiellement arrêtés.
- ✓ Elaboration des scénarii d'intervention selon les risques éventuels : ils sont représentés par le *Cadre Opérationnel pour le désarmement spontané et volontaire*, qui prend en compte les contingences qui peuvent se concrétiser dans les différentes provinces à DDR et le *Plan de Désarmement et Réinsertion Communautaire (D&RC)* pour l'Ituri. Ces deux documents ont été élaborés avec l'appui du MRR, grâce à l'assistance technique auprès du Groupe Technique DDR et ensuite auprès du

<sup>2</sup>Aménagement et équipement d'une salle de réunions en novembre 2003, mise à disposition d'équipements de bureaux (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, etc.) et de 3 moyens de transport (véhicules) en janvier 2004; dotation mensuelle pour les consommables, le fonctionnement des moyens de transport et appui logistique aux membres du CTPC.

<sup>3</sup> En novembre 2003, deux délégués du CTPC ont été déployés à Bunia pour y représenter le Gouvernement et participer activement au développement du processus de désarmement et réintégration des combattants des groupes armés en Ituri. Pendant la deuxième quinzaine de décembre 2003 et au début de janvier 2004, une délégation de 5 membres du CTPC a pu effectuer une mission d'information dans 2 provinces du pays, l'Oriental et le Maniema. Cette mission a été également l'occasion pour les membres de CTPC/DDR d'évaluer les possibles conditions de mise en œuvre du DDR sur le terrain, avec les intervenants tels que : les autorités locales, les représentants du groupe cible et les représentants des communautés de réinstallation. Ceci facilitera la préparation d'un Forum National au cours duquel le PNDDR devrait être approuvé.

CTPC/DDR du consultant, expert en DDR. Ces documents ont été respectivement approuvés les 8/12/03 et 20/01/04 par le CTPC-DDR

- ✓ Atelier de vulgarisation du MRR avec les partenaires du DDR : en décembre 2003 et janvier 2004 à Kinshasa, Bunia, Goma et Bukavu de nombreuses rencontres d'informations avec les ONG ou avec les bailleurs de fonds ont été réalisés. De plus, une présentation officielle a été faite aux membres du CTPC.
- ✓ Montage de dossiers d'intervention sur la base des urgences/contingences identifiées par l'unité Post Conflit/CTPC :
  - Le MRR a approuvé en septembre 2003 un projet intitulé: « *Assistance agricole d'urgence en faveur des retournés du front et des communautés d'accueil à Kisangani* » mis en oeuvre par la FAO. Le projet a reçu le financement vers la moitié de novembre 2003 et la FAO a pu disponibiliser tous les intrants à la fin de décembre. Une rencontre a eu lieu avec les responsables de la FAO et un premier rapport de démarrage a été envoyé en janvier 2004.
  - Le projet « *Impact rapide et Société Civile* » a été approuvé en octobre 2003 et a reçu son premier financement fin novembre 2003. Il est exécuté à Bunia par l'ONG GRET en collaboration avec l'ONG nationale ACIAR, ce projet vise la relance de l'activité économique dans Bunia. Le MRR a conduit une mission d'évaluation sur le terrain en fin décembre 2003 ; un premier rapport d'activités a été produit fin janvier 2004.
  - Le MRR en novembre 2003 a financé le projet « *Appui à la réinsertion de jeunes démobilisés du Kasai Occidental* » exécuté par l'ONG locale AIDES. En dehors de quelque rencontre avec les responsables de l'ONG à la fin de janvier 2004 un rapport intermédiaire d'activités a été remis.
  - De même, après identification par le CTPC, le MRR en janvier 2004 a financé le projet de l'ONG CARE concernant *les activités en faveur des Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés (EAFGA)* au Maniema, Orientale et Katanga. Le projet est en cours de financement.
  - Un dossier pour l'acquisition des *kits de première assistance prévus pour les activités en faveur de la réintégration des ex-combattants et leurs dépendants*, a été élaboré et la recherche de fournisseurs lancée.

### **3. PARTENARIAT**

#### **3.1 Point de vue institutionnel**

En attendant la nomination du Coordonnateur national de la CONADER, le partenaire principal du MRR est le Comité Technique de Planification et Coordination, CTPC-DDR. Cet organe gouvernemental institué par arrêté le 18 octobre 2003, réunit les représentants des Ministères directement concernés par le DDR, les agences du SNU et le représentant du MDRP. Le MRR a des contacts réguliers soit à travers les réunions du CTPC soit au cours des rencontres ad hoc pour la discussion des activités. La relation entre le MRR et le CTPC demeure parmi les plus importantes, compte tenu des appuis que le MRR lui donne en vue de la finalisation du PN-DDR.

#### **3.2 Point de vue financier**

Le PNUD a pu démarrer ses activités en septembre 2003, grâce à un accord de financement de la France pour un montant de 1.000.000 euros, du PNUD à concurrence de 350.000 USD et du MDRP de 492.241 USD sous forme de préfinancement PNUD. Fin novembre 2003 le Japon a versé aussi une contribution financière de 3.777.778 USD au PNUD, dont 500.000 USD ont été affectés au MRR essentiellement pour les activités exploratoires en vue de l'élaboration du PNDDR.

#### **3.3 Point de vue opérationnel**

Avec le SNU :

Le projet a recherché une synergie avec les Agences du Système des Nations Unies afin de définir des cadres de collaboration et de partenariat dans le contexte des activités relatives aux contingences de type DDR pendant la phase intérimaire.

- ✓ C'est ainsi que PAM, FAO et UNFPA ont donné leur accord de principe pour un apport de kits pour l'assistance immédiate et la réinsertion économique des ex-combattants. Avec l'UNICEF la collaboration a été marquée aussi par la participation commune au CTPC et à ses activités.
- ✓ Avec les autres projets du PNUD/UNOPS en matière de développement communautaire et de réconciliation, il a été discuté les contributions possibles de ces projets à une meilleure réinsertion des ex-combattants dans les communautés.
- ✓ Avec OCHA il y a eu plusieurs contacts à Kinshasa, Bukavu, Goma et Bunia afin de faciliter l'information sur le MRR et ses activités, auprès des partenaires potentiels tels que les ONG.
- ✓ La MONUC est en principe le partenaire opérationnel principal pour la mise en œuvre du Cadre Opérationnel pour le désarmement spontané et volontaire (C.O.) et du Plan de Désarmement et Réinsertion Communautaire (DRC) en Ituri ; cependant, le démarrage effectif du processus aboutissant aux activités du C.O. n'a pas eu lieu bien que des situations de désarmement probable aient été signalées (non présentation au MRR/CTPC des listes des combattants qui auraient été désarmés et auraient rempli une fiche d'identification). Concernant le Plan DRC en Ituri, la participation de la MONUC a été beaucoup plus active surtout sur le terrain à Bunia ; ici la synergie semble être plus effective et le lancement du Plan DRC est prévu pour février 2004.
- ✓ Dans le cadre du partenariat, l'USAID a pu pré positionner environ 2.000 kits de première assistance à Kindu et environ 1.500 à Goma afin de pouvoir intervenir dans les meilleurs délais.

Avec les ONG :

Comme dit précédemment, les contacts directs établis sur le terrain, ainsi que les réunions d'informations, ont permis à une vingtaine d'ONG internationales et nationales de mieux comprendre le contexte dans lequel opère le MRR. Ceci a permis de constituer un premier éventail de partenaires potentiels pour la mise en œuvre des activités prévues afin de répondre aux contingences opérationnelles et urgences du DDR

## **IV. COUTS**

### **4.1 Disponibilité budgétaire**

Alors que le budget total s'élève à 7.147.569 USD, le projet a bénéficié, dans le cadre des engagements financiers pris par différents bailleurs, de :

- la contribution de la France pour un montant total de 1.000.000 d'Euros US, dont le 1<sup>er</sup> versement équivalent à 217.759 USD a été effectué en mars 2003 ;
- la contribution du MDRP, à travers son fond fiduciaire, pour un montant de 4.629.870 USD et dont le déboursement de la première tranche (3.243.450 USD) vient d'être fait ce 4 février 2004. A noter qu'en attendant les premiers déboursement du MDRP, un pré-financement du PNUD a été réalisé en 2003, à concurrence de 492.241USD pour 2003 et 40.000 \$ pour 2004;
- la contribution du PNUD de 350.000 ;
- la contribution du Japon en vue de l'élaboration du PNDDR, à concurrence de 500.000 dollars US, à l'intérieur d'une enveloppe de 3.777.778 dollars US pour appui aux activités DDR en RDC, montant reçu fin novembre 2003 ;

A noter que le montant budgétisé pour la période de septembre 2003 à Janvier 2004, n'a pris en considération que les montants versés avant novembre 2003, soit un total de 1.100.000 USD.

### **4.2 Etat des dépenses**

Le total des dépenses estimées au 31 janvier 2004 s'élève à 486.795 USD, conformément au tableau repris ci-dessous :

<b>Lignes Budgétaires</b>	<b>Dépenses effectuées, au 31.01.04 En USD</b>
Personnel	63.625
Suivi et évaluation	0
Coûts de mission	18.010
Consultants nationaux	400
Contrats soutraitance	160.226
Training	0
Equipement et consommables	144.635
Miscellaneous	9.210
Micro capital grant	90.402
Frais d'exécution	287
<b>Total</b>	<b>486.795</b>

## V. CONTRAINTES

### 5.1 Au niveau institutionnel

- Une des contraintes majeures qu'a connu le projet lors de son démarrage, est la mise en place tardive du Gouvernement de transition, à la suite du Dialogue Inter Congolais et de l'Accord Global et Inclusif de Pretoria, ainsi que le retard dans la mise en place des institutions clés pour le DDR, ceci a retardé l'approbation du projet par le Gouvernement.
- Concernant le financement du MRR, le retard dans la mise à disposition des fonds par le MDRP en attendant l'approbation du Manuel d'exécution du Projet, n'a été effective qu'au début de ce mois de février 2004; en outre, le préfinancement du PNUD n'a pu prendre en charge que certaines catégories de dépenses, par exemple les micro-projets n'étaient pas inclus.
- L'adoption tardive par le CTPC du Plan Opérationnel de DRC en Ituri, a contribué à retarder sa mise en œuvre dont le démarrage est prévu pour ce mois de février 2004.

### 5.2 A niveau opérationnel

- L'installation du projet n'a pas été aisée. La nécessité de trouver des bureaux hors du siège du PNUD et leur aménagement a demandé environ 2 mois ; cependant ce délai a coïncidé avec la livraison des équipements de bureaux.
- Le retard pour le recrutement du personnel national. Des avis de vacances de postes ont dû être relancés pour les postes de moniteur évaluateur et d'assistant Administratif et financier étant donné que les premiers candidats ne disposaient pas du niveau demandé. Ceci a évidemment pour conséquence de limiter la capacité opérationnelle du projet.
- Les changements intervenus au niveau organisationnel au PNUD avec l'introduction du nouveau système de gestion «Atlas», la clôture des comptes à partir du 11 décembre 2003 ont retardé la réalisation de certaines activités. Ainsi, toute dépense non planifiée n'a pas pu être effectuée à cette époque de l'année ; ce qui dans un projet comme le MRR a constitué une contrainte certaine.
- Le Cadre Opérationnel (C.O.) pour le désarmement spontané et volontaire a été élaboré par les entités gouvernementales et onusiennes représentées dans le CTPC-DDR qui par la suite l'a approuvé le 8 décembre 2003 ; cet outil est fondamental pour donner une réponse structurée aux contingences de type DDR pendant la phase intérimaire et pour garantir une uniformisation des activités dans le pays. Or, bien qu'il soit disponible depuis quasiment 2 mois, il n'a jamais été appliqué; pourtant sur le terrain il y a eu des situations qui auraient demandé sa mise en œuvre (par ex. au Maniema avec plusieurs groupes Mayi Mayi).

- Le fait de n'avoir pas pu utiliser les fonds du MDRP préfinancés par le PNUD pour le financement de micro-projets, a représenté aussi une limitation à l'implémentation des activités.
- Le fait que certains aspects méthodologiques et opérationnels tant du C.O. pour le désarmement spontané et volontaire que du Plan DRC en Ituri, n'aient pas trouvé le plein consensus auprès de certains partenaires, a sérieusement retardé leur approbation et limité l'adhésion des partenaires de mise en oeuvre.

## **VI. PROCHAINES ETAPES**

- Finalisation du recrutement du personnel local du projet ;
- Appui à la finalisation du PNDDR (lancement des études thématiques et organisation du Forum National);
- Consolidation de l'information et des accords avec les partenaires potentiels en vue d'élargir le réseau sur lequel le MRR va s'appuyer pour le bon fonctionnement de son dispositif opérationnel ;
- Finalisation de la mise en œuvre du Plan DRC en Ituri, notamment dans l'opérationnalisation des sites de transit (recherche ressources humaines et matérielles).
- Finalisation de la mise en œuvre du C.O. pour le désarmement spontané et volontaire (sensibilisation partenaire, identification, implémentation des activités).

## **VII. CONCLUSION**

Malgré les nombreuses difficultés et contraintes vécues pendant la période en objet, le projet a pu s'installer et progresser dans la structuration d'un dispositif financier et opérationnel pour répondre aux objectifs du projet.

Au niveau institutionnel, le partenariat s'est consolidé à travers un fort appui au CTPC-DDR, ce qui a permis d'avancer concrètement dans l'élaboration d'un Plan National pour le DDR. On prévoit que dans les prochaines 5-6 semaines on pourra avoir une première version assez complète du PN-DDR.

Concernant les problématiques du désarmement spontané, le MRR, au delà de l'œuvre de sensibilisation vis à vis des partenaires les plus impliqués, est prêt à s'engager dans les activités prévues. Concernant le Plan DRC en Ituri, le MRR devra pouvoir rechercher et mobiliser les ressources humaines nécessaires pour remplacer les partenaires manquant, et aboutir à disponibiliser les équipements et matériels (entre autres vivres) autrement non disponibles.

Il s'agit là d'un grand défi, compte tenu des difficultés auxquelles le MRR doit faire face.